

## Taxe d'accise—Loi

Puis-je soulever une autre question? Le ministre a parlé de distinctions entre les provinces. Je signale qu'il y a beaucoup de comprimés en Alberta qu'on peut utiliser pour colorer l'essence destinée à d'autres provinces. Cette essence peut être classée selon les divers usages d'ici à lundi matin. Ce que je veux dire, c'est qu'à l'origine, l'essence n'est pas colorée. Elle est colorée plus tard lorsqu'elle est acheminée vers la ferme, lorsqu'elle est entreposée dans des réservoirs ou lorsqu'elle doit servir à d'autres usages.

La mesure coûtera cher à administrer. Sauf erreur, le gouvernement dépensera 3 millions et demi de dollars pour l'administration du programme. En outre, cela coûtera très cher aux agriculteurs et aux pêcheurs pour réclamer leurs remboursements et cela leur donnera beaucoup de travail supplémentaire. Les agriculteurs et les pêcheurs devront prendre note de la quantité d'essence utilisée et pouvant faire l'objet d'un remboursement.

Étant donné la conjoncture économique difficile et puisque le bien-être d'une grande partie du public canadien est en cause, le ministre acceptera-t-il d'examiner de nouveau la mesure et de faire quelque chose de constructif à l'intention d'un secteur très important de la collectivité.

**M. Yewchuk:** Monsieur le président, je suis étonné du manque d'intérêt apparent du ministre. Il a déclaré que l'application du programme coûtera 1 p. 100 des recettes. A mon avis, ces 3 millions et demi de dollars pourraient être bien mieux utilisés si on les affectait à l'agriculture. Ils pourraient aider les agriculteurs qui doivent payer des prix trop élevés pour les pièces de machines agricoles, et ainsi de suite. Selon moi, le gouvernement pourrait affecter les millions de dollars qu'il gaspillera dans le cadre du programme à des fins bien plus utiles. Les gens sortiront de l'argent d'une poche et le gouvernement le remettra dans une autre. J'affirme que le programme est un gaspillage et qu'on pourrait employer ces 3 millions et demi de dollars de façon beaucoup plus utile.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'ai noté avec intérêt l'allusion du ministre à l'essence qui sert ailleurs que sur la route. La province d'Ontario ne frappait pas cette essence d'un impôt, mais maintenant elle le fait. Je signale que certaines personnes conduisent des automobiles diesel, et que le bill est injuste envers elles. A l'heure actuelle, lorsqu'elles font le plein de leur voiture diesel, elles paient la taxe provinciale. Si le camionneur la paie, il a droit à un remboursement sur présentation de son reçu. A mon sens, les propriétaires de voiture diesel paieront une taxe de 10c., et peut-être l'autre aussi. C'est injuste.

Je sais qu'un député, ayant vu une voiture diesel annoncée à Montréal, a déclaré avoir l'intention de l'acheter cet après-midi. Comme il n'est ici à la Chambre, j'en conclus qu'il l'a achetée. Il voyage beaucoup, aussi il fera de belles économies. Je ne veux pas plaider contre ses intérêts, mais il me semble que si les canots automobiles sont exemptés, les voitures diesel devraient l'être aussi. Je ne vois pas pourquoi ceux qui font le plein aux postes de carburant diesel ne devraient pas demander l'exemption. A l'heure actuelle, d'aucuns en ont le droit, d'autres non. Nous devrions, il me semble, traiter tout le monde de la même façon. Ici, le bill est injuste envers un groupe d'utilisateurs de carburant diesel, et il ne l'est pas envers un autre. Comment le ministre peut-il justifier pareilles différences dans une même mesure législative?

● (1520)

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, je tiens à assurer le député que, même si je n'avais pas les yeux tournés vers lui, mon attention était concentrée sur son discours. Il le sait. L'ennui, avec l'essence à diesel, c'est qu'elle est à 99 p. 100 employée à des fins commerciales. Quant aux frais d'administration, il serait trop coûteux d'isoler ce 1 p. 100. Il y a du bon dans ce que dit le député, mais nous n'avons aucun moyen sensé d'essayer d'isoler ce 1 p. 100. En ce sens, il y a injustice. Il y a injustice au détriment des propriétaires de grosses voitures par rapport à ceux qui en ont une petite. Voilà ma réponse. L'usage personnel constitue un trop petit pourcentage pour nous permettre de l'administrer convenablement.

**Le président:** Le comité est-il prêt à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

(L'amendement de M. Towers est rejeté par 59 voix contre 42.)

**Le président:** Je déclare l'amendement rejeté.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur le président, je voudrais savoir si les députés de Comox-Alberni, Ottawa-Centre, Pontiac, York-Ouest et Saint-Denis ont été comptés. Si l'ont été, c'est un tort. Ils auraient enfreint le Règlement et ils le savent, en particulier le député de Pontiac, qui a une longue expérience de la Chambre.

**M. Lefebvre:** Monsieur le président, j'espère qu'on m'a compté car j'étais à la Chambre. Je réfute catégoriquement les allégations avancées par le député de Grenville-Carleton.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**Le président:** Avant de donner la parole au député de Grenville-Carleton, je dois la donner à celui d'Ottawa-Centre.

**M. Poulin:** Monsieur le président, il n'était pas réglementaire de la part du député de Grenville-Carleton de faire des remarques sur un vote après qu'il a été tenu. C'est contraire au Règlement et aux usages de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Poulin:** Cependant, puisqu'il a voulu me nommer, moi et ma circonscription, je dirai que j'étais revenu à la Chambre et que j'étais derrière le rideau, sur la ligne. Je ne suis pas entré. J'ai respecté mon engagement. Je n'ai pas traversé la ligne. C'était bien mesquin de la part du député de Grenville-Carleton de faire cette remarque-là.

**M. Fleming:** Monsieur le président, je veux simplement soulever la même question. Je pensais être entré à temps. Des députés de l'autre côté ont protesté à ce moment-là et je me suis tourné du côté de Votre Honneur pour savoir quoi faire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fleming:** On vient de me nommer en disant que j'ai essayé de mal agir. Je veux faire rectifier les faits. Je ne veux pas que cette insinuation reste au compte rendu. Je suis sorti. Le député de Grenville-Carleton le sait très bien. Il ne devrait pas laisser entendre que j'ai mal agi.